



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES COALITIONS POUR  
LA DIVERSITÉ CULTURELLE

10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention  
pour la protection et la promotion de la diversité des  
expressions culturelles

18 au 20 juin 2025 | Siègne de l'UNESCO, Paris

**8.b : Analyse comparative sur l'efficacité des différentes  
options juridiques examinées par le Groupe de réflexion,  
incluant les aspects techniques et légaux d'un protocole**

-----

Déclaration | Prononcée par :

Hélène Messier

Membre régulier

Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité  
Culturelle (FICDC)

Co-présidente

Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle  
généralive, un instrument juridique dédié est  
indispensable pour garantir la protection des créateurs  
ainsi que la circulation équitable des contenus dans le  
respect de la diversité linguistique et culturelle.

La FICDC représente des artistes et des micro, petites et  
moyennes entreprises culturelles dans toutes les régions  
du monde. Leur constat est unanime : l'environnement  
numérique, s'il présente d'indéniables opportunités,  
représente aussi une menace existentielle pour la viabilité  
économique des écosystèmes dans lesquels ils évoluent,  
et il affecte directement les conditions socio-économiques  
des artistes.

Les plateformes numériques bouleversent les modèles  
d'affaires établis et imposent, sur tous les marchés, les  
contenus issus de cultures dominantes. L'intelligence  
artificielle généralive, quant à elle, puise sans  
consentement et rémunération dans les œuvres, les  
images et les voix des artistes pour ensuite inonder les  
marchés de productions générées à partir de ce pillage. La  
notion même de créativité humaine est chamboulée.



INTERNATIONAL FEDERATION  
OF COALITIONS FOR  
CULTURAL DIVERSITY

10<sup>th</sup> Session of the Conference of Parties to the  
Convention for the Protection and Promotion of the  
Diversity of Cultural Expressions

June 18-20, 2025 | UNESCO Headquarters, Paris

**8.b : Comparative analysis of the effectiveness of the  
different legal options examined by the Reflection  
Group, including the technical and legal aspects of a  
Protocol**

-----

Statement | Delivered by:

Hélène Messier

Regular Member

International Federation of Coalitions for Cultural  
Diversity (IFCCD)

Co-president

Coalition for the diversity of cultural expressions

In light of the rapid rise of generative artificial  
intelligence, a dedicated legal instrument is essential  
to ensure the protection of creators and the fair  
circulation of content, in full respect of linguistic and  
cultural diversity.

The IFCCD represents artists and micro, small, and  
medium-sized cultural enterprises in all regions of  
the world. Their assessment is unanimous: while the  
digital environment offers undeniable opportunities,  
it also poses an existential threat to the economic  
viability of the ecosystems in which they operate,  
and directly impacts the socio-economic conditions  
of artists.

Digital platforms are disrupting established business  
models and imposing content from dominant  
cultures across all markets. Generative artificial  
intelligence, for its part, draws from artists' works,  
images, and voices without consent or  
remuneration, and then floods the markets with  
productions generated from this exploitation. The  
very notion of human creativity is being upended.

C'est pourquoi la FICDC, à l'issue d'une analyse rigoureuse, estime que la Convention de 2005 est l'instrument qui présente une vision globale de la diversité des expressions culturelles et qui peut contribuer à un encadrement véritablement holistique et efficace. Ainsi nous soutenons un protocole additionnel.

Cela étant dit, considérant l'échéancier prolongé désormais envisagé, la FICDC soutient aussi l'adoption d'une déclaration générale par la Conférence des Parties à courte échéance – par exemple Mondiacult, afin d'asseoir des principes fondamentaux suggérés par le Groupe de réflexion comme la transparence, l'unicité de la créativité humaine, l'accès équitable et inclusif, le soutien global à des écosystèmes culturels indépendants financièrement viables, la rémunération équitable des créateurs et des créatrices, tout en réitérant la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle inscrite dans le préambule de la Convention.

Je vous remercie.

This is why, following a rigorous analysis, the IFCCD believes that the 2005 Convention is the instrument that offers a comprehensive vision of the diversity of cultural expressions and can contribute to a truly holistic and effective framework. We therefore support the adoption of an additional protocol.

That said, considering the extended timeline now under discussion, the IFCCD also supports the adoption of a general declaration by the Conference of Parties in the short term—such as at Mondiacult—in order to lay the foundation for key principles proposed by the Reflection Group, such as transparency, the uniqueness of human creativity, equitable and inclusive access, comprehensive support for financially viable independent cultural ecosystems, and fair remuneration for creators, while reiterating the recognition of intellectual property rights enshrined in the preamble of the Convention.

Thank you.